

franchement », sans remords et sans aucune envie de s'en excuser, d'être l'auteur « de la prinse des quatre corsiers du prince d'Orange. »

Malheureusement on n'était pas à Lyon en situation de le prendre de haut avec un adversaire puissant, aux provocations duquel on n'avait que des forces insuffisantes à opposer. Au surplus on n'était peut-être pas aussi complètement éclairé que nous le sommes aujourd'hui sur le véritable dessein du prince. C'est pourquoi, d'accord avec Monsieur le bailli et avec Monseigneur de Lyon, dont on n'aurait pas manqué, en si grave occurrence, de prendre l'avis, on décida qu'il fallait d'abord essayé d'arranger l'affaire. En réponse à la lettre du prince, Messieurs les conseillers lui écrivirent, dans les termes les plus polis, qu'on était à Lyon « fort desplaisant » de la prise de ses chevaux, qu'on n'entendait nullement les lui garder ; qu'on le priait de vouloir bien les retirer de la fourrière où ils avaient été mis à Grenoble « sous et en la main du segretaire du conseil delphinal ». — On ne mettait à leur restitution qu'une condition, c'est qu'il fut reconnu qu'ils avaient été « bien pris et de bonne guerre », car Monsieur le bailli et ses hommes d'armes se « voulaient bien advouer » d'avoir pris les chevaux de Mgr d'Orange, mais non d'être des brigands ni d'avoir, en les prenant, commis une « pillerie ».

Réponse bien conciliante (12). Mais si, en la rédigeant,

---

(12) Elle était ainsi conçue : « Très honorable et puissant seigneur. Plaise vous savoir que le second jour de Noël nouvellement passé nous reçusmes vos lettres closes que tramis nous avez par Guillaume Kelin soy-disant votre chevaucheur. Lesquelles lettres nous portâmes à Monsr le Bailli de Mascon, sénéchal et capitaine de ceste ville de Lion, lequel nous dit qu'il avait advoué et advouait la prinse desdits